



**Ce rapport donne un aperçu de la santé financière du Régime de retraite des enseignants et des progrès réalisés dans l'élaboration d'une politique de gestion de la capitalisation.**

La responsabilité de s'assurer qu'un régime de retraite à prestations déterminées est pleinement capitalisé relève du répondant du régime, habituellement l'employeur. Cependant, en ce qui concerne le Régime de retraite des enseignants, deux répondants se partagent cette tâche : le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario qui représente les participants au régime.

Les corépondants négocient l'affectation de l'excédent et, si le régime accuse un déficit, ils effectuent l'un et l'autre des cotisations supplémentaires afin d'assurer l'entière capitalisation de la caisse dans un délai stipulé.

Afin de déterminer la santé financière du régime, nous engageons un actuaire indépendant pour effectuer une évaluation au moins tous les trois ans. Ceci permet de déterminer si le régime affiche un excédent ou accuse un déficit actuariel.

## Évaluation de la capitalisation – Résultats

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le Régime de retraite des enseignants affichait un excédent actuariel de 1,9 G\$, compte tenu d'un ajustement de nivellement de 3 G\$. Sans nivellement, le régime aurait accusé un déficit de 1,1 G\$.

(en milliards de dollars) (au 1 <sup>er</sup> janvier)	02	01	00	99	98	96	93**
Actif net	<b>69,5\$</b>	73,1	68,3	59,1	54,5	40,1	29,4
Nivellement	<b>3,0</b>	(4,3)	(7,3)	(5,1)	(6,0)	(1,8)	---
Valeur de l'actif	<b>72,5</b>	68,8	61,0	54,0	48,5	38,3	29,4
Cotisations futures	<b>13,7</b>	14,4	13,4	12,0	12,6	14,5	14,3
Versements spéciaux*	---	---	---	3,7	8,5	8,4	8,4
Actif actuariel	<b>86,2</b>	83,2	74,4	69,7	69,6	61,2	52,1
Prestations futures constituées	<b>84,3</b>	76,4	69,8	66,2	62,8	60,5	50,6
Excédent (déficit)	<b>1,9\$</b>	6,8	4,6	3,5	6,8	0,7	1,5

\*Versements imputés par le gouvernement au déficit actuariel antérieur à 1990

\*\* Les dates d'évaluation sont déterminées par les corépondants

## Hypothèses

Les évaluations reposent sur plusieurs estimations ou hypothèses, notamment : durée de la carrière d'enseignant; taux d'inflation anticipé; probabilité des augmentations de salaire; espérance de vie de l'enseignant moyen.

Ces hypothèses servent à déterminer le coût estimatif des prestations futures payables aux enseignants. De plus, un taux de rendement hypothétique à long terme est utilisé pour déterminer si l'actif courant plus les cotisations futures seront suffisants pour le versement des rentes selon les engagements de retraite.

## Hypothèses de base des évaluations

(en pourcentage)	2002	2001
Taux d'actualisation	6,30	6,25
Taux de progression des salaires	2,90	3,20
Taux d'inflation	1,90	2,20

**Le taux d'actualisation est le taux de rendement boursier à long terme servant à déterminer la valeur actualisée de l'ensemble des prestations de retraite et de l'actif futurs.**

Les hypothèses retenues sont censées être exactes dans une perspective prolongée. Si les résultats réels reflètent fidèlement certaines hypothèses, les rendements annuels des placements en actions sont sujets à d'importantes fluctuations par rapport à notre hypothèse (6 % plus inflation).

Ce serait peu réaliste de rajuster fréquemment les taux de cotisation en fonction des variations du rendement des placements. Par conséquent, afin d'atténuer les fluctuations à court terme au niveau de l'excédent actuariel, les rendements réels par rapport aux rendements hypothétiques à long terme des placements en actions sont 'nivelés'.

## À L'INTÉRIEUR...

- ◆ *Mécanisme du nivellement* p. 2
- ◆ *Politique de gestion de la capitalisation* p. 2
- ◆ *Affectation de l'excédent* p. 4

Questions? [www.otpp.com](http://www.otpp.com) ou 1 800 668-0105

## Mécanisme du nivellement

Le nivellement des gains et pertes de rendement sur cinq ans est une pratique reconnue par les actuaires et les organismes de réglementation des rentes de retraite.

Quand les rendements boursiers réels dépassent le taux hypothétique de 6 % plus inflation, le nivellement a pour effet de reporter les gains. Par contre, quand les rendements sont inférieurs au taux hypothétique, le nivellement a pour effet de différer les pertes (comme il en est cette année). Ce mécanisme permet simplement d'atténuer l'impact de la volatilité annuelle dans les marchés boursiers.

## Calcul du nivellement

(en milliards de dollars)

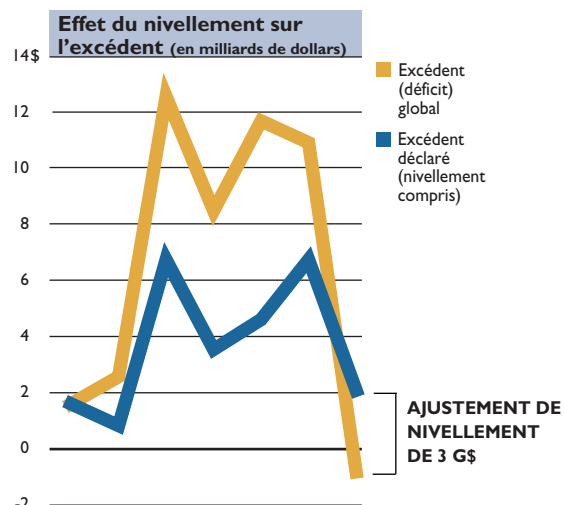
Année	Gain/ (perte)	Années de comptabilisation				Retenu en 2002
		2006	2005	2004	2003	
1997	3,5 \$					
1998	1,3 \$				0,3	0,3
1999	6,7 \$			1,34	1,34	2,7
2000	(1,2 \$)		(0,24)	(0,24)	(0,24)	(0,7)
2001	(6,6 \$)	(1,32)	(1,32)	(1,32)	(1,32)	(5,3)
<b>Nivellement</b>						<b>(3,0)</b>

À chaque exercice, nous comptabilisons 20 % des gains ou pertes de rendement boursier. Le nivellement porte sur les portions à comptabiliser dans les années subséquentes. Au cours des deux dernières années, les rendements des placements en actions ont été inférieurs à notre hypothèse, ce qui a entraîné des pertes retenues par nivellement.

À son plus haut point, la réserve pour nivellement s'établissait à 7,3 G\$. En 2002, l'actif actuariel a augmenté de 3 G\$ par suite du nivellement pour afficher un excédent de 1,9 G\$ au lieu d'un déficit de 1,1 G\$.

Cependant, si le nivellement peut absorber des fluctuations de rendement à long terme, il ne permet pas de maintenir un excédent actuariel pendant une période prolongée de piètres rendements boursiers.

**L'excédent actuariel revêt plus d'importance pour les participants au régime. En effet, ce chiffre sert de base pour déterminer les améliorations aux prestations ou les modifications au taux de cotisation.**



Sans l'ajustement de nivellement de 3 milliards de dollars, le régime aurait accusé un déficit actuariel de 1,1 milliard de dollars cette année. Cette tendance à la baisse nous préoccupe.

## Comparaison des évaluations

Nous déclarons également une évaluation comptable dans notre rapport annuel. L'excédent comptable diffère de l'excédent actuariel, celui-ci reposant sur deux prévisions, notamment : les cotisations futures et les prestations futures pour l'ensemble des enseignants en poste.

La mise en comparaison des deux évaluations montre un écart de 5,1 G\$. Autrement dit, le coût à assumer pour les prestations futures à verser aux participants est de 5,1 G\$, somme qui n'est pas financée par le taux de cotisation en vigueur. Nous prévoyons que cet écart s'élargira à mesure que de nouveaux enseignants adhéreront au régime.

(en milliards de dollars)	Comptable (au 31 déc. 2001)	Actuariel (au 1 <sup>er</sup> janv. 2002)
Actif net	69,5 \$	69,5 \$
Ajustement de nivellement	3,0	3,0
Cotisations futures	---	13,7
Actif actuariel	72,5	86,2
Prestations constituées	65,5	65,5
Prestations futures	---	18,8
<b>Excédent</b>	<b>7,0 \$</b>	<b>1,9 \$</b>

## Rôle d'une politique de gestion de la capitalisation

Sous réserve de certaines restrictions légiférées, les corépondants négocient les taux de prestation et de cotisation. Pour 2002, ils ont décidé de ne pas modifier en aucune façon les cotisations ou les prestations, préférant concentrer leurs efforts sur l'élaboration de la politique de gestion de la capitalisation. Le conseil de retraite donne son appui total à leurs décision et initiatives.

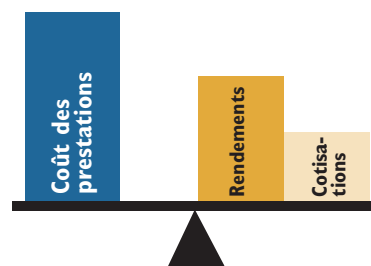
Dans le tableau que nous anticipons pour les marchés boursiers, le coût des nouvelles prestations présente à la fois un défi pour nous et un message de prudence pour les participants autant que les corépondants du régime. Selon nos prévisions, les taux de rendement réels des marchés boursiers et obligataires, au cours de la prochaine décennie, seront modestes par rapport à ceux des dix dernières années.

Malgré ce que laissent entrevoir les années 1990, 2000 et 2001 ont démontré que les marchés ne sont pas des voies à sens unique. En fait, depuis toujours ils ne produisent que des rendements équivalents au besoin de capitalisation à long terme du régime de 4,5 %, environ 60 % du temps.

Si nous voulons assurer aux jeunes enseignants, débutant et futurs, des taux de rente améliorés sans avoir à majorer les cotisations, nous devons produire un taux de rendement réel minimal de 5 % à long terme. Ceci peut s'avérer très difficile au cours de la prochaine décennie.

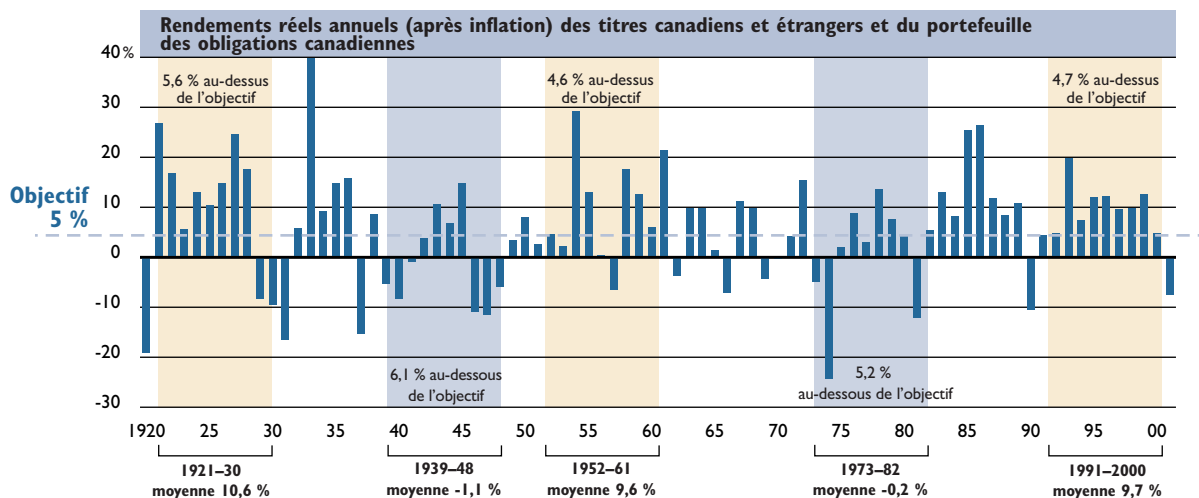
À long terme, les prestations doivent être maintenues en équilibre avec les cotisations augmentées des rendements de placement, sinon la caisse se trouvera en situation déficitaire. Si, à l'évaluation de la capitalisation,

la caisse accuse un déficit, la loi prévoit une majoration automatique du taux de cotisation. Les corépondants n'auraient alors d'autre option que celle de diminuer les prestations futures.



Une politique de gestion de la capitalisation a pour but de poser un cadre permettant l'amélioration à long terme de l'administration de la caisse, en déterminant à quel moment il est prudent d'augmenter les prestations, de modifier les cotisations ou de conserver l'actif. Cette politique servira de guide aux corépondants dans ces décisions complexes et contribuera à contrer les risques liés aux piètres rendements boursiers que doivent assumer à la fois les enseignants actifs et le gouvernement. Elle est tout aussi importante du point de vue de l'investissement en ce sens qu'elle changera le profil de risque de la caisse et influera sur les politiques de placement du conseil de retraite.

Les enseignants nous ont indiqué, lors de consultations thématiques, qu'ils préféreraient voir les taux de cotisation demeurer stables. Une politique de gestion de la capitalisation permettra de s'assurer qu'il en sera ainsi. L'élaboration d'une politique fonctionnelle placera les corépondants du régime à l'avant-scène pour ce qui est d'exercer une solide administration générale du régime de retraite mettant en équilibre les intérêts de la masse des participants du régime – enseignants actifs ou retraités – et ceux du gouvernement.



Le graphique montre l'évolution, au cours des 80 dernières années, des rendements d'un portefeuille hypothétique ayant une composition de l'actif comparable à la nôtre. Les années 1990 étaient une des meilleures décennies de l'histoire. Le portefeuille est constitué pour deux-tiers d'actions (canadiennes : 28 %; américaines : 17 %; étrangères : 22 %) et pour un tiers d'obligations canadiennes. Le plan devra produire un rendement minimal de 5 % à long terme pour financer les prestations aux taux actuels.

## Affectation de l'excédent

En 1990, le régime accusait un déficit actuariel de 7,8 G\$. Le gouvernement de l'Ontario a consenti à effectuer des versements spéciaux successifs sur 40 ans afin de liquider le déficit actuariel préexistant.

Le régime de retraite a bénéficié d'excédents actuariels successifs, surtout attribuables à un taux de croissance des placements au-dessus de la moyenne en raison de la

vigueur des marchés boursiers dans les années 1990, et des augmentations de salaire et un taux d'inflation inférieurs aux prévisions.

Depuis 1993, l'excédent de 18,6 G\$ a été affecté, par les corépondants, à l'amélioration des prestations et l'élimination des versements spéciaux.

Date d'évaluation	Excédent/ (Déficit)	FEO	Gouvernement de l'Ontario	Excédent résiduel
1990	Déficit actuariel de (7,8 \$)	Majoration des cotisations à 8,9 %, soit 1 % de plus	A consenti à effectuer des versements spéciaux successifs pour éliminer le déficit actuariel et accroître les cotisations d'équivalence	Les versements spéciaux étaient perçus comme un actif ramenant le régime à un excédent 0 \$
1993	1,5 \$	325 M\$ pour compenser les jours au titre du contrat social	A éliminé les versements spéciaux (c.-à-d. une épargne de 1,2 G\$)	0 \$
1996	0,7 \$	0,6 \$ pour améliorations des rentes et cotisations CR <sup>2</sup>		0,1 \$
1998 <sup>3</sup>	6,8 \$	2,2 \$ pour améliorations des rentes <sup>4</sup>	4,6 \$ pour réduire la valeur des versements spéciaux restant	0 \$
1999	3,5 \$		3,5 \$ pour réduire la valeur des versements spéciaux restant <sup>5</sup>	0 \$
2001	6,8 \$	6,2 \$ pour améliorations des rentes <sup>6</sup>		0,6 \$
2002	1,9 \$	Les corépondants conviennent de ne pas apporter de modifications aux prestations ou aux cotisations		1,9 \$
<b>Total</b>		<b>9,3 G\$</b>	<b>9,3 G\$</b>	

<sup>1</sup> Les épargnes compensent les réductions qui auraient été effectuées au budget du secteur de l'éducation dans le cadre du programme global de compression des coûts du gouvernement

<sup>2</sup> Améliorations des rentes : pénalité de retraite anticipée ramenée de 5 % à 2,5 % pour chaque point séparant du facteur 90, facilitant ainsi la retraite anticipée; baisse de la réduction pour RPC après l'âge de 65 ans (de 0,7 % à 6,8 %)

<sup>3</sup> En 1998, les corépondants ont convenu que l'excédent des années à venir servirait en premier lieu à éliminer les versements spéciaux restant et que les 6,2 G\$ du prochain exercice seraient mis exclusivement à la disposition de la FEO

<sup>4</sup> Améliorations des rentes : intervalle du facteur 85 de 1998 à 2002; baisse de la réduction pour RPC après l'âge de 65 ans (à 0,6 %)

<sup>5</sup> Le gouvernement a liquidé les versements spéciaux restant avant la fin de 1999

<sup>6</sup> Améliorations des rentes : facteur 85 permanent; garantie de rente de dix ans; rente avec réduction dès l'âge de 50 ans; baisse de la réduction pour RPC (à 0,45 %); MGAP sur moyenne de 5 ans pour calculer la réduction pour RPC; nouveau calcul de rente sur la base du salaire approximatif des cinq meilleures années pour les retraités âgés; et exonération des montants d'appoint aux cotisations de la PRLD